



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2015 À 10H10 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



**BARKMERE**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick Chantal Raymond Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
<b>Absent :</b>	Le conseiller	Tim Kalil

**1. Résolution 2015-112 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Séance ordinaire du 8 août 2015
- 2.2 Séance extraordinaire du 22 août 2015

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport du Directeur général
- 4.2 Comptes à payer

**5. Infrastructures**

- 5.1 Résolution – Travaux d'amélioration et de protection de la route au débarcadère.

**6. Urbanisme**

- 6.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage numéro 201
- 6.2 Résolution – Dispense de lecture pour le second projet de règlement numéro 230
- 6.3 Résolution – Adoption du second projet de règlement 230 modifiant le règlement de zonage 201
- 6.4 Résolution – Dispense de lecture pour le règlement 231
- 6.5 Résolution – Adoption du règlement 231 modifiant le règlement 204 sur les permis et certificats
- 6.6 Résolution – Dispense de lecture pour le règlement 232
- 6.7 Résolution – Adoption du règlement 232 modifiant le règlement 206 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 6.8 Résolution – Nomination au Comité consultatif en urbanisme

**7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 7.1 Rapport du maire
- 7.2 Résolution – Politique d'utilisation des ressources informatiques de la MRC

**8. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Résolution – 2015-113 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2015**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### **2.2 Résolution – 2015-114 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2015**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

Nous avons tenu, tel que programmé, deux journées d'Écocentre mobile les 15 et 16 août dernier. Dans un premier temps, nous tenons à remercier pour leur bénévolat Dick, Normand, Shayne et Kevin O'Shaughnessy, Robert Bell, Gabriel Paquette, Adam Johnson, Peter Kalil et Lea Hardcastle ainsi que Linda et René Gagnon. Ces deux journées furent un franc succès. Nous avons entre autres, récupéré 1000 lbs de métal et rempli deux conteneurs de 40 verges cubes d'encombrants. En conclusion cette activité permettra de diminuer l'enfouissement de déchets et par le fait engendra une réduction de nos coûts.

Le conseiller Jake Chadwick, président du CCE, nous informe que le rapport sur la qualité de l'eau du Lac des Écorces 2014 fut déposé et qu'une copie pour consultation sera accessible sur le site internet de la Ville.

La direction générale nous informe que des travaux préparatoires ont débuté au courant de la dernière semaine en lien avec les réparations de réfection du barrage prévu pour cet automne.

#### **Dossier Barrage :**

Nous avons reçu un ultimatum du Centre d'expertise hydrique du Québec pour procéder à des travaux. Il n'y aura aucun autre délai accordé par le gouvernement. Nous avons tenu une séance extraordinaire le 22 août dernier pour planifier les actions à venir. Nous avons mandaté la firme Équipe Laurence de St-Sauveur qui préparera les plans et devis de réfection du barrage et procéderons de gré à gré avec des entrepreneurs pour les différents travaux. L'administration municipale en soutien avec la firme mandatée gèrera en régie la planification et l'exécution des travaux. Pour le financement de ces travaux, nous ferons les démarches nécessaires afin que le programme de la TECQ finance ces travaux.



### **3.2 Correspondances**

Nous avons reçu une lettre d'Hydro-Québec nous informant de travaux d'émondage sur la ligne de transport sise à l'extrémité Est de la ville.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant sur place.

### **3.4 Suivis de la dernière séance**

#### **Projet de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire :**

Nous sommes rendus à l'étape finale pour les plans et devis avec les différents professionnels au dossier. Le dossier donnant lieu à notre subvention doit être déposé au MAMOT pour le 9 octobre prochain.

La firme Ruralys, mandatée par la Ville pour les recherches du potentiel archéologique du site choisi pour la construction, nous confirme que le site d'édification du futur immeuble municipal ne représente qu'un faible taux d'occurrence archéologique. Nous pourrions donc construire l'Hôtel de Ville et le Centre Communautaire à cet endroit.

Nous planifions de lancer l'appel d'offres public pour la construction en janvier 2016 afin de maximiser nos chances d'obtenir les soumissions les plus basses. Cette période de l'année étant la plus bénéfique en ce sens.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h25.

Monsieur Brunelle, si mon chalet brûle, avec le nouveau règlement, je ne pourrais pas le reconstruire tel quel, est-ce que la notion des droits acquis sera applicable?

MM Mathieu & Brunelle, questionnent le conseil sur la notion des droits acquis et de leurs positions à cet égard.

Le conseil se penchera sur cet aspect si les citoyens le désirent et au besoin verra à demander un avis juridique.

Monsieur Paul Bissonnette, nous sommes de nouveaux propriétaires en attente des changements de règlements d'urbanisme car nous voulons construire une résidence; qu'est ce qui a provoqué ces changements?

Le comité consultatif en urbanisme (CCU) de la ville, suite aux dernières constructions, n'est pas à l'aise avec la dimension des bâtiments construits. La majorité des résidents souhaite minimiser l'aspect et l'impact visuel des constructions vues du lac et souhaite garder le caractère et l'esprit unique que dégage le patrimoine bâti autour du lac.

Monsieur Paul Bissonnette, la notion du 1.5 M du solage change quoi si on ne voit pas la maison du lac?

Nous avons un point à l'ordre du jour sur ce sujet.

Monsieur Conrad Leber, qu'avez-vous fait avec les propositions discutées lors de l'assemblée publique?

Nous avons apporté certains changements aux projets de règlements.

Fin de la période de questions: 10h46.



## 4. Finances et Administration

### 4.1 Rapport du directeur général

Il présente son rapport pour le mois d'août 2015:

Permis (9), certificats d'autorisation (12), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (2) Mutation (2).

### 4.2 Résolution 2015-115 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-389	Bell	\$150,31	2015-08-12	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
EFP-390		\$778,48	2015-08-12	Paie pour période finissant 2015-08-09	Pay for period ending 2015-08-09
EFP-391		\$375,95	2015-08-12	Paie pour période finissant 2015-08-09	Pay for period ending 2015-08-09
EFP-392		1722,91	2015-08-12	Paie pour période finissant 2015-08-09	Pay for period ending 2015-08-09
EFP-393		\$1 378,43	2015-08-12	Paie pour période finissant 2015-08-09	Pay for period ending 2015-08-09
EFP-394	Bell Mobilité	\$43,00	2015-08-18	Téléphones mobiles - employés	Mobile phones - employees
EFP-395	Hydro-Quebec	\$369,29	2015-08-20	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-396		\$619,23	2015-08-26	Paie pour période finissant 2015-08-23	Pay for period ending 2015-08-23
EFP-397		\$1 378,43	2015-08-26	Paie pour période finissant 2015-08-23	Pay for period ending 2015-08-23
EFP-398		\$598,48	2015-08-26	Paie pour période finissant 2015-08-23	Pay for period ending 2015-08-23
EFP-399		\$1 790,85	2015-08-26	Paie pour période finissant 2015-08-23	Pay for period ending 2015-08-23
EFP-401		\$1 775,17	2015-09-10	Paie pour période finissant 2015-09-06	Pay for period ending 2015-09-06
EFP-402		\$362,50	2015-09-10	Paie pour période finissant 2015-09-06	Pay for period ending 2015-09-06
EFP-403		\$281,95	2015-09-10	Paie pour période finissant 2015-09-06	Pay for period ending 2015-09-06
EFP-404		\$1 378,43	2015-09-10	Paie pour période finissant 2015-09-06	Pay for period ending 2015-09-06
EFP-400	Bell	\$153,08	2015-09-11	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
		\$13 156,49		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
3900	Richard O'Schaunessy	\$3 518,23	2015-09-12	Travaux pour le parc	Work for the park
3901	Andréa Galarneau, Horticultrice	\$577,50	2015-09-12	Jardinage pour parc	Park gardening
3902	Rona Matériaux Forget	\$2 247,60	2015-09-12	Tables et bancs pour parc	Tables and benches for the park
3903	Plan-Ing & construction inc.	\$5 271,60	2015-09-12	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3904	Ministre des finances CEAEQ	\$713,27	2015-09-12	Test d'eau	Water test
3905	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	\$310,44	2015-09-12	Location de toilettes sèches	Restroom rental
3906	Tremblay Savoie Lapiere	\$4 558,38	2015-09-12	Frais d'avocat	Lawyer fees
3907	Parent - Labelle Architectes	\$3 724,73	2015-09-12	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3908	MRC des Laurentides	\$343,53	2015-09-12	Service de téléphonie	Phone service
3909	Dave Williams Roy	\$360,25	2015-09-12	Compte de dépenses	Expense account
3910	Steve Deschenes	\$262,57	2015-09-12	Compte de dépenses	Expense account
3911	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$1 138,24	2015-09-12	Avis public	Public notice
3912	DWB Consultants	\$4 599,00	2015-09-12	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3913	Équipe Laurence	\$10 353,51	2015-09-12	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3914	Entrepôt de produits de bureau	\$148,32	2015-09-12	Achat fournitures de bureau	Office supplies
3915	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2015-09-12	Location Hôtel de ville temporaire	Temporary rental of a Town Hall
3916	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$247,29	2015-09-12	Outils	Tools
TOTAL		\$51 970,73			

**ADOPTÉE**

## 5. Infrastructures

### 5.1 Résolution 2015-116 – Travaux d'amélioration et de protection de la route au débarcadère

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a obtenu une subvention de 15 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une soumission par Guilbert P. Miller & Fils Ltée le 5 septembre 2015 pour exécuter les travaux d'amélioration et de protection de la route du débarcadère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ACCEPTER** la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée et de procéder aux travaux, pour un maximum de 15 000,00 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉE**



## 6. Urbanisme

### 6.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage numéro 201

Un avis de motion est donné par le conseiller Stephen Lloyd, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 201.

Ce règlement aura pour objet de revoir les longueurs, largeurs et superficies permises pour les quais, la largeur maximale de l'emprise des quais sur la rive, l'implantation des quais avec les lignes de lots, la définition de l'accessibilité pour les cas d'exception selon la profondeur du littoral.

Également ce règlement aura pour objet de définir pour les abris à bateau des normes architecturales, le nombre d'ouvertures et l'orientation des ouvertures ainsi que la configuration intérieure.

Finalement, ce règlement révisera les normes en matière d'éclairage sur les quais et abris et bateaux.

### 6.2 Résolution 2015-117 – Dispense de lecture pour le second projet de règlement numéro 230

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du Règlement numéro 230 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 230 et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 230.

**ADOPTÉE**

### 6.3 Résolution 2015-118 – Adoption du second projet de règlement 230 modifiant le règlement de zonage 201

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement modifie certaines normes afin d'assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions dans leur milieu d'accueil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire réduire les incidences des bâtiments principaux sur le milieu naturel en diminuant leur empreinte au sol;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;



**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 août 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 230 modifiant le Règlement de zonage 201.

**ADOPTÉE**

**6.4 Résolution 2015-119 – Dispense de lecture pour le règlement 231**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du Règlement numéro 231 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 231 et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 231.

**ADOPTÉE**

**6.5 Résolution 2015-120 – Adoption du règlement 231 modifiant le règlement 204 sur les permis et certificats**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les permis et certificats numéro 204 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire assurer une intégration optimale des nouveaux projets dans leur milieu d'accueil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire réduire les incidences des bâtiments principaux sur le milieu naturel, notamment en réduisant leur visibilité à partir d'un lac;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 août 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :



**D'ADOPTER** le Règlement 231 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 204.

**ADOPTÉE**

**6.6 Résolution 2015-121 – Dispense de lecture pour le règlement 232**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du Règlement numéro 232 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 232 et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 232.

**ADOPTÉE**

**6.7 Résolution 2015-122 – Adoption du règlement 232 modifiant le règlement 206 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 206 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement modifie certaines dispositions afin de modifier les interventions nécessitant le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire assurer une intégration optimale des nouveaux projets dans leur milieu d'accueil, notamment en réduisant leur visibilité à partir d'un lac;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 août 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le Règlement 232 modifiant le Règlement 206 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**ADOPTÉE**



## **6.8 Résolution 2015-123 – Nomination au Comité consultatif en urbanisme**

**CONSIDÉRANT** le Règlement 205 créant le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT** la résolution 2014-100;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut renouveler le mandat des membres du CCU ;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le mandat des personnes suivantes, nommées à titre de membres du CCU, soit renouvelé pour une période d'un (1) an à compter du 9 août 2015 :

- 1- Luc Trépanier, maire
- 2- Stephen Lloyd, conseiller
- 3- Marc Fredette, conseiller
- 4- Susan de Schultess, résidente
- 5- Ken Mann, résident
- 6- Sandra Matteau, résidente
- 7- Marie-France Émard, résidente
- 8- Barbara Pope, résidente
- 9- Serge Thibault, résident

**ADOPTÉE**

## **7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **7.1 Rapport du Maire**

Nous avons reçu de la MRC la politique d'utilisation des ressources informatiques. Cette dernière a pour objectif de régulariser et de conformer les utilisateurs des équipements informatiques à un usage prescrit.

Suite à l'appel d'offres public concernant les PGMR, la MRC n'a reçu qu'une seule proposition : soit celle de RC Miller pour la collecte des ordures. Le prix déposé est de 27% supérieur au prix actuel. Cette augmentation aura un impact direct sur nos taxes pour 2016. Nous analyserons des options afin de minimiser l'impact de cette hausse sur nos taxes en révisant le nombre de collectes mensuelles durant l'hiver. Nous connaissons l'augmentation réelle lorsque la répartition de la hausse sera partagée entre les 6 municipalités participantes.

Régie régionale de services d'incendies, compte tenu du désistement de la municipalité de Labelle et de la réflexion de La Minerve et Lac supérieur de se retirer du projet, la mise en place ne sera réalisable qu'en 2017. Entre-temps, les promoteurs du projet tenteront de s'adjoindre d'autres municipalités du secteur Sud.

### **7.2 Résolution 2015-124 Politique d'utilisation des ressources informatiques de la MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a adopté une politique d'utilisation des ressources informatiques et qu'elle a demandé à ses municipalités membres d'adopter la dite politique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere utilise les services informatiques de la MRC des Laurentides pour ses opérations;

**En conséquence**, il est proposé par Chantale Raymond, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere adopte la politique d'utilisation des ressources informatiques de la MRC des Laurentides;



**QUE** la Ville de Barkmere demande à ses employés, contractuels et élus qui ont accès à ces ressources de signer un document à l'effet qu'ils ont lu et compris la politique.

**ADOPTÉE**

**8. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 10 octobre 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

**8.1 Résolution 2015-125 - Levée de la séance**

Il est 11h17

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce McNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorier.

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Août 2015 - Ville de Barkmere

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
06-août-15	2015	C	11	Rénovation	1441	Rénovation d'un bâtiment accessoire
05-août-15	2015	C	12	Rénovation	2740	Rénovation du revêtement extérieur + rénovation du balcon d'une construction accessoire
08-août-15	2015	C	13	Ouvrage rive / littoral	3194	Construction d'un trottoir surélevé entre le quai et le bâtiment principal
08-août-15	2015	C	14	Rénovation	3450-2	Réfection de la toiture
15-août-15	2015	C	15	Rénovation	7072	Reconstruction du balcon + rafraîchissement de la cabine pour dormir
20-août-15	2015	C	16	Rénovation	2374	Réfection de la toiture
27-août-15	2015	C	17	Rénovation	7199	Rénovation d'un balcon existant
25-août-15	2015	C	18	Rénovation	2445	Terminer des travaux non fini sous le permis de construction #2013-C-02
26-août-15	2015	C	19	Construction	6066	Construction d'un abri pour le bois détaché du bâtiment principal

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
26-août-15	2015	CA	15	Abattage d'arbres	1632	Abattage de six (6) arbres mort et dangereux pour la sécurité du chemin des Jésuites
04-août-15	2015	CA	29	Ouvrage rive / littoral	6670	Rénovation d'un quai existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
04-août-15	2015	CA	30	Abattage d'arbres	6670	Abattage de six (6) arbres mort et dangereux pour le bâtiment principal
05-août-15	2015	CA	35	Ouvrage rive / littoral	1602	Rénovation du quai ceinturant un abri à bateau existant
05-août-15	2015	CA	38	Ouvrage rive / littoral	1600	Rénovation d'un quai sur encoffrement <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
06-août-15	2015	CA	39	Abattage d'arbres	3149	Abattage d'un (1) arbre mort et dangereux
08-août-15	2015	CA	40	Ouvrage rive / littoral	3351	Réfection du revêtement de planche ainsi que la ceinture d'un quai existant
07-août-15	2015	CA	41	Abattage d'arbres	6020	Abattage de cinq (5) arbres, trois (3) sont mort et dangereux, deux (2) sont dangereux pour le bâtiment principal
07-août-15	2015	CA	42	Abattage d'arbres	7849	Abattage de quatre (4) arbres mort, dont un (1) étant dangereux pour le bâtiment principal
11-août-15	2015	CA	43	Ouvrage rive / littoral	3407	Rénovation d'un quai sur pieux <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
14-août-15	2015	CA	44	Ouvrage rive / littoral	1604	Rénovation d'un abri à bateau ainsi que son quai latéral <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
27-août-15	2015	CA	46	Abattage d'arbres	7199	Abattage d'un (1) arbre mort

## VIDANGES SEPTIQUE - AOÛT 2015

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
12-août-15	0124	2015-07-09	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
12-août-15	2402-1	2015-07-28	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant

